

# Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble

## TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES

APPLICABLES AU 1ER SEPTEMBRE 2022

Validés en Conseil Communautaire du 12 Juillet 2022

Prestation	Prix en Euros	
	Pour les habitants hors communauté de communes + 20%	
	Minimum (Q.F.inférieur ou égal 800)	Maximum (Q.F.supérieur ou égal 2000)
<b>Matin</b>	1,65 Euros	2,80 Euros
<b>Midi avec repas</b> Frais d'accueil : Repas :	3,27 Euros 4,90 Euros	8,32 Euros 4,90 Euros
<b>Soir</b>	4,70 Euros	8,00 Euros
Mercredi	Pour les habitants hors communauté de communes + 20%	
	Minimum (Q.F.inférieur ou égal 800)	Maximum (Q.F.supérieur ou égal 2000)
	<b>Mercredi journée avec repas</b> Frais d'accueil : Repas :	10,42 Euros 4,90 Euros
<b>Mercredi matin + midi avec repas</b> Frais d'accueil : Repas :	5,77 Euros 4,90 Euros	10,42 Euros 4,90 Euros
<b>Mercredi midi + après-midi avec repas</b> Frais d'accueil : Repas :	5,77 Euros 4,90 Euros	10,42 Euros 4,90 Euros
<b>Mercredi matin ou après-midi*</b>	6,20 Euros	8,30 Euros
Vacances Scolaires	Pour les habitants hors communauté de communes + 20%	
	Minimum (Q.F.inférieur ou égal 800)	Maximum (Q.F.supérieur ou égal 2000)
	<b>Vacances (5 jours avec repas)</b> Frais d'accueil : Repas :	49,25 Euros 24,50 Euros
<b>Vacances (1 journée avec repas)* :</b> Frais d'accueil : Repas :	9,92 Euros 4,90 Euros	15,07 Euros 4,90 Euros
<b>Vacances : accueil en 1/2 journée pour les – de 6 ans (5 jours avec repas)</b> Frais d'accueil : Repas :	14,45 Euros 24,50 Euros	27,20 Euros 24,50 Euros
<b>Vacances : accueil en 1/2 journée pour les – de 6 ans (1/2 journée avec repas)*</b> Frais d'accueil : Repas :	3,77 Euros 4,90 Euros	6,57 Euros 4,90 Euros

Les tarifs peuvent être modifiés en cours d'année sur décision de la collectivité si les conditions contractuelles avec les délégataires venaient à changer (ex : nouvelle augmentation du coût des repas). Un avenant au contrat sera alors appliqué aux familles.

### Informations complémentaires :

- \* Selon les places disponibles
- Dégressivité de 10 % à partir du 2<sup>ème</sup> enfant

Monsieur Daniel ACKER  
Président

Monsieur François JEHL  
Vice-Président en charge de  
l'Enfance et la Jeunesse